

le Comte de Provence un Régiment d'Infanterie, lui a accordé celui de *Provence* composé de deux Bataillons, sous le titre de *Comte de Provence*, & a arrêté que le Chevalier de Virieu, qui en étoit Colonel Titulaire, en seroit à l'avenir Colonel-Lieutenant; qu'il jouïroit des appointemens & prérogatives qui sont attribués aux Colonels-Lieutenans des Régimens d'Infanterie Française où il y en a d'établis, & que ce Régiment conserveroit le rang qu'il a dans l'Infanterie. Dès le 12. Novembre de l'année dernière, le Roi a rendu une Ordonnance pour cet effet.

*Maisons de
Mesdames
Victoire &
Sophie.*

Sa Majesté ayant aussi formé pour la Maison de Madame Victoire & de Madame Sophie le même service que pour celle de Madame Adélaïde, elle a reçu le 6. Janvier les sermens des premiers Officiers de ces Princesses; savoir, celui de l'Evêque de *Gap* en qualité de premier Aumônier; celui du Marquis de Dürfort, ci-devant Ambassadeur à *Vienne*, en qualité de Chevalier d'honneur de Madame Victoire, & celui du Comte de Bearn en qualité de son premier Ecuyer; celui du Comte de Castellane, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de *Niort* en *Poitou*, en qualité de Chevalier d'honneur de Madame Sophie, & celui du Chevalier de Taleyrand, Brigadier des Armées du Roi & Colonel aux Grenadiers de France, en qualité de son premier Ecuyer.

Le Roi, par sa bienfaisance paternelle, ayant accordé des fonds pour établir dans les Villes & sur les grands chemins de la Province de Champagne des Ateliers publics, pour occuper les pauvres qui manqueroient d'ouvrage & leur procurer